

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 13

Concernant le paiement d'un premier dividende dans certains fonds

A l'exception des fonds non liquides et sans valeurs ou comportant des positions non liquides et/ou sans valeurs, les liquidateurs ont réalisé les actifs sous-jacents aux contrats d'assurance-vie des clients.

Les liquidateurs ont déposé une requête au tribunal pour être autorisés à verser un premier dividende aux créanciers admis au passif de la liquidation ayant investi dans les fonds intégralement réalisés suivants :

SERENITY BALANCED , SERENITY CONSERVATIVE, PROGRESSIVE, DNCA EUROSE, DNCA EVOLUTIF, CAAM AMUNDI VOLATILE ACTIONS, BLACKROCK GLOBAL FUNDS ASIAN DRAGON FD A2 USD CAP, BLACKROCK GLOBAL FUNDS – GLOBAL ALLOCATION FUND – CLASS A (EUR), BLACKROCK GLOBAL FUNDS – WORLD MINING FUND – A USD, UTS CAPITAL WORK CONTRARIAN EQUITIES WORK C – CAP, UTS CAPITAL WORK CORPORATE BONDS AT WORK C – CAP, UTS FIDELITY FUNDS GROWTH INCOME CL A USD, UTS UBS (LUX) EMERGING Ec, FUND GLOBAL BONDS, CARMIGNAC COMMODITIES, CARMIGNAC EMERGENTS, CARMIGNAC REACTIF 50, CARMIGNAC PROFIL REACTIF 75, DEGROOF BOND CORPORATE EUR 2015 A CAP , ECHIQUIER AGRESSOR ; PAM (L) BOND HIGHER YIELD CAP, ROTSCCHILD R VALOR PARTS, UBS EQUITIES EMERGING MARKETS, UBS EQUITY GREATER CHINA, 501000134, 501000148 et OGL03.

Compte tenu des fonds propres de la société en liquidation, des provisions pour les frais futurs de la liquidation, les liquidateurs ont proposé au tribunal de fixer le dividende à payer à 75 % des actifs réalisés dans chacun de ces 26 fonds.

La présentation de cette requête est fixée à l'audience publique du lundi 8 juillet 2013 à 15 heures de la 15^e chambre du Tribunal d'arrondissement de et Luxembourg, à la Cité Judiciaire, bâtiment CO, salle 1.01.

Le paiement d'un dividende dans les autres fonds réalisés n'a pas été proposé à ce stade alors que la masse passive de ces fonds ne peut être arrêtée : des créanciers, ayant dans leurs contrats des positions liquides et des positions non liquides et /ou sans valeur ont réclamé dans leurs déclarations de créances un montant total sans faire de distinction entre les différentes positions de leurs contrats.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Les liquidateurs

Evelyne KORN

Paul LAPLUME